Nations Unies

S/PV.7769



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7769e séance

Mardi 13 septembre 2016, à 15 heures
New York

Président :	M. Taula	(Nouvelle-Zélande)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliiche
	France	Mme Gueguen-Mohsen
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	M. Ibrahim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Arcia Vivas

Ordre du jour

La situation en Libye

16-28522 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et de l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter une fête de l'Eïd al-Adha joyeuse et bénie à tous les musulmans, et tout particulièrement à tous les Libyens. C'est une journée de réconciliation, une journée pour se rassembler dans la paix.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais également féliciter la Nouvelle-Zélande pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci.

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.7706), le paradoxe de la Libye est devenu encore plus évident. Le pays a un potentiel énorme, des ressources naturelles abondantes et une population jeune désireuse de transformer son avenir. Et pourtant, au lieu de tirer profit de toutes ces bénédictions, des hommes et des femmes libyens font la queue devant les banques, dans la chaleur, pour retirer leur limite quotidienne de 200 dinars – environ 40 dollars – pour couvrir les coûts croissants des produits de première nécessité.

Face à de faibles perspectives de gagner leur vie, à l'insécurité généralisée et à la corruption endémique, la tentation de quitter le pays ou de joindre les rangs des groupes armés peut être trop forte chez les jeunes. Ce n'est pas sur ce genre de fondation qu'on peut bâtir un pays stable. Il est grand temps que les Libyens joignent leurs forces pour s'attaquer de toute urgence aux problèmes pressants de la Libye dans les domaines politique et économique et en matière de sécurité.

Étant donné les événements militaires de ces derniers jours, je voudrais informer brièvement le Conseil de l'évolution de la situation en ce qui concerne les quatre points suivants : premièrement, la situation préoccupante en matière de sécurité; deuxièmement, la dynamique politique créée par la récente décision de la Chambre des députés; troisièmement, la nécessité d'une réconciliation nationale; et quatrièmement, l'économie défaillante.

Pour ce qui est de la sécurité, à la veille de l'Eïd al-Adha, la paix fragile qui régnait dans la région du croissant pétrolier en Libye a été gravement compromise lorsque des unités de l'Armée nationale libyenne, sous le commandement du général Khalifa Haftar, y ont attaqué les terminaux et les ports pétroliers. Cette zone était sous le contrôle des forces loyales au Conseil de la présidence. Je le redoutais. Cet événement va entraver davantage les exportations de pétrole, priver la Libye de sa seule source de revenus et exacerber les divisions dans le pays. Cela doit cesser. Les ressources naturelles libyennes appartiennent à tous les Libyens. Elles doivent être protégées et exportées légalement sous l'autorité du Conseil de la présidence. Sinon, ce sont les citoyens libyens qui en feront les frais.

Par conséquent, j'ai appelé à une cessation immédiate des hostilités et exhorté toutes les parties à s'abstenir de causer des dégâts aux installations pétrolières. J'ai également appelé au respect de la résolution 2259 (2015), qui reconnaît le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'entente nationale comme étant les seules autorités exécutives de la Libye. Les différends doivent être réglés par le dialogue, et non par la force militaire. J'ai essayé à maintes reprises d'entrer en contact avec le général Haftar pour l'encourager à choisir la voie du dialogue. Cependant, jusqu'à présent, toutes mes tentatives n'ont pas abouti.

Sur une note positive, les forces loyales au Conseil de la présidence ont fait des progrès impressionnants en vue de chasser l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) de son dernier bastion en Libye, à Syrte. Très

bientôt, aucune partie du territoire en Libye ne sera plus sous le contrôle de l'EIIL. Toutefois, la menace terroriste en Libye et au-delà persistera et exigera une vigilance constante. Je voudrais rendre hommage aux plus de 500 courageux Libyens qui ont sacrifié leur vie et aux 2 500 Libyens qui ont été blessés à Syrte durant les combats contre l'EIIL. Tout aussi important, mes pensées vont aux nombreux milliers de personnes qui ont péri en luttant contre le fléau du terrorisme dans d'autres régions de la Libye, notamment à Benghazi.

Je tiens également à remercier tous ceux qui ont appuyé l'opération visant à débarrasser Syrte du terrorisme à la demande du Conseil de la présidence. Je remercie en particulier les États-Unis pour leur appui aérien, dont il ne fait aucun doute qu'il a permis de sauver de nombreuses vies, en neutralisant beaucoup de voitures piégées avant qu'elles n'atteignent leurs cibles, et de renforcer la capacité du Conseil de la présidence à vaincre l'EIIL à Syrte. Je tiens également à remercier les États Membres qui ont fourni un appui médical, que ce soit sur leurs territoires ou à l'intérieur de la Libye. La lutte contre l'EIIL est menée par les Libyens, mais la victoire contre l'EIIL en Libye bénéficie à l'ensemble de la région.

Une autorité civile et militaire doit maintenant être instaurée à Syrte et la sécurité doit être rétablie. À cette fin, nous avons tenu une réunion avec les principaux ministres du Gouvernement d'entente nationale la semaine dernière afin d'élaborer un plan après la libération de Syrte. Les efforts de reconstruction à Syrte doivent servir d'exemple dans d'autres endroits, notamment Benghazi. Le Conseil se rappellera mes appels incessants à la création d'un fonds pour la reconstruction de Benghazi une fois la sécurité rétablie.

La Libye demeure une rampe de lancement pour des milliers de migrants. Rien que cette année, depuis le début de la saison, 112 000 migrants partis de Libye sont arrivés sur les côtes italiennes. Trois mille migrants se sont noyés dans la Méditerranée, et des milliers d'autres ont péri en chemin dans le désert. Ces pertes humaines insensées sont tout simplement inacceptables.

La lutte contre le terrorisme et les flux de migrants sont des symptômes de l'absence d'institutions de sécurité unifiées et efficaces en Libye : des institutions chargées de sécuriser les frontières libyennes, des institutions chargées de contrôler la circulation d'armes, et des institutions chargées de démasquer les réseaux criminels qui s'en prennent aux personnes vulnérables.

Les conditions de sécurité à Tripoli restent très fragiles. Dans ce contexte, je salue la nomination des commandants de la Garde présidentielle. C'est la première étape vers le regroupement des nouvelles unités de sécurité libyennes sous la pleine autorité du Conseil de la présidence.

Le 5 août, nous avons convoqué la première réunion de haut niveau sur la sécurité, qui a rassemblé plus de 50 acteurs clefs de la sécurité en Libye, pour examiner diverses propositions visant à améliorer la sécurité à Tripoli et dans le pays. Cependant, des progrès futurs ne seront possibles que si tous ceux qui sont responsables de la sécurité dans l'est, dans l'ouest et dans le sud de la Libye se mettent d'accord sur une chaîne de commandement unifiée, le Conseil de la présidence devant jouer le rôle de commandant suprême de l'armée libyenne. Il faut pour cela une participation et un engagement actifs de la part de la communauté internationale.

J'en viens à mon deuxième volet : la situation politique. La formation d'un gouvernement d'entente nationale efficace est cruciale dans le contexte de la période de transition en Libye. Après des mois de stagnation politique, la Chambre des députés a décidé le 22 août de récuser le Gouvernement d'entente nationale en exercice. Néanmoins, cette décision permet au Conseil de la présidence de solliciter l'approbation d'un gouvernement d'unité.

Des efforts doivent maintenant être déployés pour veiller à ce que la Chambre des députés et le Conseil de la présidence travaillent de concert à la réalisation de cet objectif important. À cet égard, le rôle du dialogue politique libyen demeure pertinent. Depuis le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil, j'ai convoqué le dialogue politique libyen à deux reprises, pour créer un espace politique supplémentaire et des moyens d'action nécessaires pour sortir de l'impasse politique. Bien que les opinions divergent sur l'Accord politique libyen, même les critiques et les opposants reconnaissent son cadre et son importance. Il reste le seul moyen de faire avancer la transition en Libye. Il n'y a pas d'autre solution.

Je tiens ici à remercier les États Membres de leur unité et de leur appui à l'Accord politique libyen, en particulier leur ferme appui au Conseil de la présidence. Il est cependant vital que cet appui politique soit fourni concrètement sur le terrain par tous les acteurs présents en Libye et à l'extérieur du pays. Les institutions parallèles libyennes qui ne sont pas soumises à l'autorité

du Gouvernement d'entente nationale ne doivent pas être soutenues; il ne faut pas leur dérouler le tapis rouge. Durant la dernière réunion du dialogue politique libyen tenue la semaine dernière, les 5 et 6 septembre, les questions suivantes ont été abordées et une solution politique a été suggérée.

Premièrement, le Conseil de la présidence doit saisir l'occasion offerte par le retour des deux membres qui avaient décrété un boycott pour devenir une institution efficace. Tous les membres doivent se mettre d'accord sur une liste révisée de ministres du Gouvernement. Je salue l'intention du Conseil de la présidence de consulter les principales parties prenantes libyennes, et je réitère ma demande de réserver 30 % des postes à des femmes.

Deuxièmement, la Chambre des députés doit se réunir avec la participation de tous ses membres, sans qu'il soit recouru à l'intimidation, pour aborder les questions de l'amendement à la Constitution et de l'approbation du Gouvernement d'entente nationale. Je continuerai d'encourager tous les membres de la Chambre des députés, notamment ceux qui ont opté pour le boycott, à participer aux sessions.

J'estime par ailleurs que des observateurs libyens et internationaux, notamment des observateurs de la Ligue des États arabes et d'autres entités, doivent être présents durant ces sessions cruciales de la Chambre des députés.

J'exhorte tous les acteurs politiques à montrer qu'ils ont l'étoffe de dirigeants légitimes, dynamiques et unis dans l'intérêt des hommes, des femmes et des enfants libyens, qui n'aspirent qu'à reprendre le contrôle de leurs vies.

J'en viens à mon troisième point, à savoir la question de la réconciliation nationale. Le 31 août, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a lancé une série de discussions avec des experts libyens et internationaux sur la question de la réconciliation nationale. Ce n'est qu'un premier pas modeste dans le cadre d'un processus qui doit permettre de panser les blessures du passé. Nous devons aider les Libyens à trouver en eux la volonté de pardonner et de surmonter le passé, ainsi que de bâtir ensemble un avenir nouveau. La réconciliation ne fonctionnera pas si la prochaine génération ne participe pas activement. Soixante-dix pour cent de la population a moins de 35 ans, et cette composante essentielle de la société doit faire entendre sa voix et tracer l'avenir de la Libye. La fuite des cerveaux est un grave problème pour la Libye.

Un exemple encourageant de réconciliation que je souhaite mentionner est l'accord signé entre les représentants des villes de Misrata et Tawergha, le 31 août, il y a deux semaines. Cet accord est le fruit de longs mois d'efforts courageux et déterminés déployés par les deux parties et facilités par la Division des droits de l'homme, et je tiens à féliciter toutes les parties concernées. Je me félicite qu'après de nombreuses années, les personnes déplacées aient enfin la possibilité de rentrer chez elles avant la fin de l'année. Cet accord devrait redonner espoir aux 435 000 personnes déplacées que compte le pays.

J'en viens à mon dernier point, qui est souvent négligé : la situation économique. Nos efforts ne peuvent aboutir que si les Libyens luttent contre la crise économique de plus en plus prononcée dans le pays. La Libye est riche en ressources, mais son économie est au bord de l'effondrement. La production de pétrole est au plus bas, puisqu'elle n'est que d'environ 200 000 barils par jour par rapport à 1,4 million même après la révolution. Les dépenses publiques liées aux salaires et aux subventions représentent 93 % du budget du Gouvernement, et 1,6 million de Libyens sur une population totale de 6 millions – soit plus d'une personne par famille – reçoivent leur salaire de la Banque centrale. Le déficit budgétaire du pays s'élève à 75 %.

Tout ceci a provoqué l'imposition de contrôles stricts sur les capitaux ainsi qu'un manque de liquidités. Les Libyens sont frustrés parce qu'ils n'ont pas accès à leur propre argent et que le cours de leur devise est en chute libre. Les fondamentaux de l'économie doivent être examinés d'urgence. La Libye ne pourra se satisfaire longtemps de ses réserves de devises étrangères. L'économie de guerre doit laisser place à une économie de paix. La production de pétrole doit reprendre, et les dépenses doivent être adaptées aux besoins du pays. À cette fin, il est impératif d'ouvrir les oléoducs, d'unifier les institutions financières libyennes et d'adopter un budget national.

La Libye se trouve à un tournant. Bien qu'un espace politique se soit ouvert et que la lutte contre le terrorisme progresse, les divisions politiques qui sous-tendent le conflit sont en train de s'aggraver. Aujourd'hui plus que jamais, des mesures décisives doivent être prises pour convaincre les parties libyennes de bâtir des institutions ouvertes, participatives et capables de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens.

Enfin, je tiens à remercier un collègue qui m'est cher et qui va quitter la Mission, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Ali Al-Za'tari, pour ses précieux services en tant que Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Libye. J'ai toujours apprécié ses analyses lucides et sa défense constante et résolue des faibles et des vulnérables dans la société libyenne. Je lui souhaite bonne chance face aux défis extrêmement difficiles qui l'attendent dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Syrie.

J'attends avec impatience la réunion ministérielle sur la Libye qui doit se tenir le 22 septembre en marge de l'Assemblée générale pour attester de la cohésion de la communauté internationale et de sa détermination à aider les Libyens à consolider les gains obtenus jusqu'à présent, mais aussi à apporter des réponses aux questions brûlantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ibrahim.

M. Ibrahim (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité, du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire au Conseil de sécurité le point sur les activités menées par le Comité créé par cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 7 juin au 14 septembre 2016. Au cours de la période considérée, le Comité a traité selon la procédure d'approbation tacite un certain nombre de questions que je vais énumérer par ordre chronologique.

Le 15 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a transmis au Comité une notification se au titre de l'embargo sur les armes en application du paragraphe 13 b) de la résolution 2009 (2011), sur laquelle le Comité n'a pas pris de décision négative.

Le 7 juillet, le Comité a reçu une lettre du Coordonnateur du Groupe d'experts sur la Libye, transmettant sa contribution au rapport demandé par la résolution 2292 (2016) sur la menace que représente pour la Libye et les pays voisins, y compris au large des côtes libyennes, les combattants terroristes étrangers. Le rapport reflétant la contribution du Groupe a depuis été publié sous la cote S/2016/627.

Le 14 juillet, le Comité a reçu du Coordonnateur du Groupe d'experts une autre lettre proposant des mises à jour à la notice no 3 d'aide à l'application des résolutions du Comité. À la lumière de l'adoption de la résolution 2292 (2016), le Comité a en conséquence actualisé, le 18 août, cette notice d'aide à l'application des résolutions se rapportant au signalement des violations ou des tentatives de violation de l'embargo sur les armes, ainsi qu'à l'élimination de matériel visés par l'embargo.

Le Comité a reçu le 15 juillet une lettre du Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies l'informant de la nomination d'un référent, en application du paragraphe 6 de la résolution 2278 (2016). Le 28 juillet, le Comité a pris note de cette information et a invité le référent à fournir des informations au Comité sur les éléments énoncés dans ce paragraphe.

Le 18 août, le Comité a reçu du Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies un rapport de mise en œuvre, établi en application du paragraphe 25 de la résolution 1970 (2011).

Le 23 août, le Comité a approuvé une demande de prorogation d'une dérogation de six mois à une interdiction de voyager. À cet égard, je voudrais signaler que le rapport de mise en œuvre et les informations sur les dérogations à l'interdiction de voyager qui ont été accordées sont disponibles sur le site Web du Comité.

Enfin, le 29 août, le Comité a reçu une notification au titre de la mesure de gel des avoirs, en application du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011), à laquelle il n'a pas formulé d'objection.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ibrahim de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 25.